

Centre Communal d'Action Sociale
Conseil d'Administration
Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 27 mai 2025

Délibération n° 2025-05-01

Nbre de membres afférents au Conseil d'Administration	13	Date de la convocation : 20/05/2025
En exercice	13	
Qui ont pris part à la délibération	8	

Présents : Catherine VICENTE-PAUCHON ; Nadine DURU ; Alain CALIOT ; Jean-Louis LOPEZ ; Régis MAUBOURGUET ; Patrick de CASNOVE et Chantal MARTIN

Absents excusés :

Éva BELIN

Sonia DYLBAITYS

Frédéric LAHARIE

Paulette LATRUBESSE

Maggy ESPESO

Sandrine COELHO a donné procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 20 mai 2025

Secrétaire de séance : Nadine DURU

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA FERME SOLIDAIRE DE L'ECOLIEU LACOSTE – Mise en place et gestion des « Légumes solidaires »

Madame la Vice-Présidente rappelle que, dans le cadre du projet MIAMM (Mission d'Ingénierie et Animation pour le Mieux Manger) visant à lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire du Seignanx, le CBE, dans sa mission de développement et d'animation du territoire, a mis en place, développé et coordonné des outils destinés à soutenir l'offre alimentaire.

Ainsi, le projet prévoit, en partenariat avec la Ferme Solidaire Ecolieu LACOSTE, le Réseau Cocagne et le CCAS d'ONDRES, la mise en place des paniers solidaires à destination des publics vulnérables. Cette initiative est soutenue par le réseau Cocagne depuis 12 ans. Les Jardins de Cocagne sont des jardins d'insertion socio-professionnelle qui accompagnent des personnes en parcours d'insertion ou de réinsertion grâce au maraîchage biologique.



L'association La Ferme Solidaire de l'Ecolieu Lacoste a donc pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle et la participation citoyenne à travers le projet de Ferme Solidaire et notamment l'alimentation et l'agriculture de proximité en lien avec le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx et le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Sud Aquitaine.

Soutenue par les partenaires locaux de l'insertion et de l'emploi, la Ferme Solidaire s'inscrit à la fois dans une volonté d'insertion durable des personnes les plus en difficulté face à l'accès à l'emploi ainsi que dans la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'agriculture paysanne.

En 2020, durant la phase de démarrage du projet, l'association a œuvré à structurer le modèle économique et le calibrage des équipements de la ferme, créer des outils d'accompagnement socio-professionnels, anticiper des modes de commercialisation des légumes et organiser les travaux d'installation.

En 2021, tout en poursuivant les nécessaires aménagements (installation des serres, de l'irrigation, des réseaux) et acquérant le matériel et les outils nécessaires, l'association avait pu impulser sa première saison d'exploitation.

En 2022, elle a poursuivi sa belle dynamique et elle a ainsi depuis accueilli en insertion 28 personnes en situation de chômage de longue durée ou percevant les minimas sociaux. L'équipe s'est donc attelée à la production de 35 légumes différents sous les 2 900 m² de serres et sur les 8000 m² d'exploitation de plein champ.

En 2023 et 2024, l'association a poursuivi sa montée en puissance : le nombre de personnes accueillies en contrat d'insertion est désormais de 15 et le restera en 2025.

La production s'est aujourd'hui stabilisée à 26 tonnes environ par an. Parallèlement aux paniers qu'elle commercialise (85 à 100 paniers hebdomadaires durant l'année 2024), elle a également complété la gamme de ses acheteurs (Biocoop, Comptoir de la Bio, Grain de Soleil, SCIC Légumes Pro, cuisine centrale de la Ville de Tarnos, banque Alimentaire de Bayonne...) et a aujourd'hui trouvé une place originale dans le réseau professionnel bio local.

Afin de répondre à cette problématique majeure de l'accès à l'alimentation sur la Commune, Madame la Vice-Présidente propose au conseil d'administration du CCAS de s'impliquer dans ce projet. Il aura ainsi pour but d'identifier et d'orienter les foyers ondras rencontrant des difficultés d'accès à l'alimentation.



Madame la Vice-Présidente donne lecture du projet de convention de partenariat définissant les modalités pratiques de mise en oeuvre des paniers « Légumes solidaires » de la Ferme Solidaire Lacoste (procédure d'orientation et de prise en charge, modalités de distribution des paniers, composition du panier et engagements respectifs du CCAS d'ONDRES, de la Ferme Solidaire Lacoste et du Comité du Bassin de l'Emploi du Seignanx), récupérés par les foyers orientés par le CCAS d'ONDRES ; ainsi que l'évaluation et le financement de l'action.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver les termes de la convention tripartite annexée à la présente délibération, et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS d'ONDRES, l'association La Ferme Solidaire de l'Ecolieu LACOSTE et le Comité du Bassin de l'Emploi du SEIGNANX.

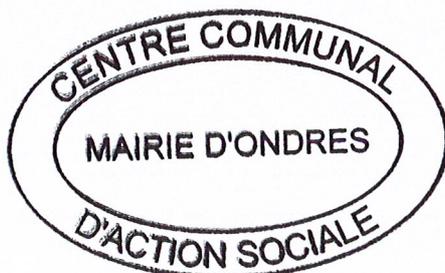
ARTICLE 2 – d'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS d'ONDRES à signer cette convention.

ARTICLE 3 - La dépense est inscrite au budget 2025

ARTICLE 4 - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le 28 mai 2025.

P./ La Présidente du CCAS, par délégation,
Catherine VICENTE-PAUCHON
Vice-Présidente,

Acte rendu exécutoire le / / 2025

- après télétransmission électronique le / / 2025

- et publication ou notification le / / 2025